

Résolution sur l'ajustement de poste à Genève

Le Syndicat du personnel du BIT, réuni en Assemblée générale annuelle le 18 octobre 1983,

AYANT encore en mémoire les incorrections et l'arbitraire qui ont marqué les enquêtes menées en 1978 et en 1980 par la CFPI pour déterminer l'ajustement de poste à Genève et le gel de 5 pour cent des traitements qui en a résulté,

RAPPELANT le refus de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil d'administration du BIT d'ajuster les salaires de base des professionnels en dépit de la détérioration constante de leur pouvoir d'achat,

INFORMÉ que le personnel professionnel de Vienne, Rome et Paris est menacé d'une réduction de son ajustement de poste de 24 pour cent, 18 pour cent et 16 pour cent respectivement, et solidaire de ce personnel,

DENONCANT les entraves mises par la CFPI à l'exercice du droit des représentants du personnel de participer aux enquêtes sur le coût de la vie, ainsi que son mépris systématique des arguments du personnel des organisations non basées à New York,

CHARGE le Comité du Syndicat de prendre toutes les mesures nécessaires, de concert avec les autres associations et syndicats de personnel concernés et avec la FICSA, pour contrecarrer les manoeuvres de la CFPI tendant à réduire arbitrairement les ajustements de poste, et en particulier :

1. d'exiger, pour l'enquête en cours à Genève, que soient mises à la disposition des représentants du personnel toutes les données nécessaires pour contrôler la régularité de l'enquête;
2. d'exiger que l'enquête de New York, ville-base du système, soit refaite de manière objective et avec la pleine participation des représentants du personnel;
3. en cas d'échec de ces revendications :
  - de refuser toute participation à la suite de l'enquête de Genève et d'organiser le boycott des questionnaires de la CFPI;
  - de rejeter les résultats d'une enquête menée dans ces conditions et d'organiser les actions nécessaires pour défendre le pouvoir d'achat des professionnels.